

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*



Communiqué 2026-05 (2026-04-23)

## ***Bail hydrique de la Marina 2 Tolérance d'occupation obtenue pour la saison 2026***

Rappelons que l'Association a débuté en juillet 2024 un processus d'octroi d'un nouveau bail hydrique pour la Marina 2. Plusieurs communiqués ont été acheminés pour tenir les membres informés sur le déroulement de ce processus.

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 5 septembre 2025, nous avons rapporté que : « Récemment, des discussions positives avec le propriétaire riverain ont eu lieu et permettent d'espérer un dénouement dans ce dossier. Le dossier se poursuivra plus étroitement au cours des prochains mois ».

Le dossier est en voie de finalisation mais en raison de délais liés à différentes instances et à l'élaboration de documents juridiques détaillés, le bail n'a pas encore été obtenu malgré des suivis assidus.

Dans l'intervalle, il était impérieux pour le conseil d'administration d'assurer une saison nautique en 2026 à la Marina 2. Ainsi, le 30 mars dernier, la Direction des droits d'occupation du domaine hydrique de l'état nous a confirmé que l'Association est autorisée à installer ses quais conformément à l'aire de location prévue au bail 9192-320. Cette occupation temporaire a été accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2026. La Marina 2 sera donc installée cet été conformément aux étés précédents.

Nous vous tiendrons informés des développements à venir.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site web de l'Association, une section spécifique aux [marinas](#) a été créée pour regrouper toutes les informations pertinentes sur ce sujet.

Bonne saison nautique à tous.

Le Conseil d'administration